

Discours de Mme Emna Aouij, Vice-Présidente du Groupe de travail sur la discrimination à l'encontre des femmes dans la loi et la pratique à l'occasion de la journée de discussion de la CEDEF sur les femmes rurales

Autonomisation des femmes rurales

Madame La Présidente,

Chers collègues,

C'est avec grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui afin de débattre de la question de l'autonomisation des femmes rurales.

Le Conseil des Droits de l'Homme, par le biais de sa résolution 15/23, adoptée le 1er octobre 2010, a décidé d'établir un groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique. Le Groupe de travail est composé de cinq experts indépendants, équilibré sur la plan de la représentation géographique.

En conformité avec son mandat, le Groupe de travail est chargé d'instaurer un dialogue, notamment avec les Etats, de recenser, promouvoir et échanger des vues sur les meilleures pratiques ayant trait à l'élimination des lois qui établissent une discrimination dans la loi et la pratique et d'établir un inventaire des bonnes pratiques; de formuler des recommandations sur l'amélioration de la législation et la mise en œuvre de la loi, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 3 sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de travailler en étroite collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies, dont le CEDAW.

Le Groupe de travail, dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, fait des visites de pays, des rapports thématiques, des communications ainsi que des déclarations publiques. Il travaille en ce moment sur la priorité de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la vie sociale et économique, avec une attention toute particulière à l'impact des crises économiques. Il présentera son rapport thématique sur ce sujet en juin de l'année prochaine devant le Conseil des droits de l'homme.

Lors de ses visites de travail dans les pays, le Groupe de travail examine notamment la problématique de l'autonomisation des femmes rurales ainsi que d'autres catégories de femmes désavantagées. Le groupe a mis l'accent sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, les réalisations enregistrées et les obstacles qui empêchent encore les femmes rurales de jouir dans des conditions d'égalité avec les hommes de tous leurs droits fondamentaux, y compris leur participation à la vie politique et économique de leur pays.

Bien que la sécurité alimentaire, le développement rural et la lutte contre la pauvreté sont de la responsabilité des hommes et des femmes, les femmes rurales continuent à souffrir de la pauvreté, de l'analphabétisme, du chômage et du manque d'accès aux services sociaux. Elles sont en butte à de multiples formes de discrimination en raison du fait qu'elles sont des femmes et en raison de la géographie. Elles sont inconscientes de la législation et de leurs droits et ignorantes de la manière dont elles pourraient les revendiquer. En outre, le manque de moyens de planification familiale et l'absence d'accès au microcrédit maintiennent les femmes dans un état de quasi-servitude. Au cours de sa visite au Maroc par exemple (A/HRC/20/28/Add.1), le Groupe de travail a constaté que les mariages d'enfants touchent approximativement 21 % des filles rurales, ce qui a souvent pour conséquence des grossesses précoces qui les exposent à des problèmes de santé. La pauvreté nuit à

l'indépendance des femmes, notamment dans les zones rurales; par exemple, 66 % des femmes mariées faisant partie du quintile le plus riche prennent généralement elles-mêmes ou avec leurs époux les décisions sur les achats du ménage, contre 32 % des femmes faisant partie du quintile le plus pauvre.

Dans son rapport (A/67/304) sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, Cephias Lumina, l'Expert indépendant sur ces questions, a noté que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par la dette et les conditionnalités de la dette et les politiques de réforme économique y afférentes ont, dans bien des cas, contribué significativement à l'appauvrissement et à la marginalisation des femmes, rendant les services sociaux de base encore plus inaccessibles pour elles, renforçant ainsi les inégalités de genre et contribuant à la féminisation de la pauvreté.

Dans un pays, par exemple, il a trouvé que les réformes du secteur de la santé axées sur le marché, y compris la privatisation et le financement des services par les redevances des usagers ou des assurances, semblent avoir rendu bon nombre de ces services inaccessibles aux femmes rurales. Dans un autre pays (Malawi), la privatisation de l'Office public de commercialisation et de la réserve céréalière stratégique, condition préalable à tout allègement de la dette, combinée à des périodes de sécheresse et d'inondation, a engendré une crise alimentaire qui aurait forcé des femmes et des jeunes filles rurales désespérées à envisager un mariage précoce et, dans certains cas à se tourner vers l'industrie du sexe, augmentant ainsi leur exposition au VIH/sida.

Pour prévenir la discrimination par des acteurs privés dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé, le CEDAW dans sa recommandation générale 28, impose aux Etats parties d'agir avec la diligence due.

En Tunisie, une étude initiée par le centre de la Femme Arabe pour le développement et l'UNESCO sur le rapport au politique des jeunes femmes des régions rurales, a démontré la faible participation (10%) des jeunes femmes âgées entre 19 et 24 ans lors des élections de l'Assemblée Constituante du 23 octobre 2011.

Les facteurs de la désaffection des femmes pour la vie politique sont: la vulnérabilité socio-économique et le faible niveau d'instruction des femmes ne leur permettent pas de s'intéresser à la politique. Les femmes se sentent non habilitées à parler politique et encore moins à s'y engager. Leur contribution se limite tout au plus à la participation au scrutin.

Le 1er obstacle est la marginalisation géographique des régions, et le genre est le 2^{ème} obstacle à l'investissement politique : la femme demeure maintenue dans un milieu fermé, privé, protégé, alors que la politique évolue dans l'espace public.

Les autres obstacles sont le manque de confiance dans les institutions locales et régionales, et la faible capacité des jeunes femmes rurales en matière d'apprentissage du politique.

Pour réduire ces inégalités, l'enquête propose quelques pistes :

- De renforcer les compétences et les aptitudes des jeunes femmes par une initiation au politique afin de promouvoir leur investissement en la matière.
- De réduire les inégalités en intégrant la dimension genre aux politiques et au développement rural et en permettant aux femmes de participer à égalité avec les hommes en tant que décideurs dans les institutions rurales et dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

- D'alléger la double charge de travail imposée aux femmes rurales : les tâches quotidiennes au domicile (ménage, enfants, et personnes âgées à charge) et leur emploi en leur fournissant des services de garderie pour les enfants.
- D'impliquer davantage le citoyen et la citoyenne dans les débats publics, notamment via les médias
- De diffuser la culture participative auprès de ces populations cibles et leur familiarisation avec la prise de décision
- L'enquête attribue également des rôles importants et complémentaires aux politiques, à la société civile et aux médias pour réaliser ces objectifs.

La réalisation de ces projets de développement politique reste tributaire de l'intégration économique de la femme rurale. Son accès limité à la propriété foncière constitue un obstacle qui réduit ses chances de promotion économique et sociale. L'amélioration de ses conditions de travail et de vie doivent être une priorité : par l'adduction de l'eau potable, la mise en place d'un réseau routier et la création d'opportunités de travail dans le milieu rural : exemple groupements de femmes en coopératives qui peuvent aider les femmes à avoir accès à l'information et aux technologies pour connaître les marchés publics du gouvernement ; accès aux services pour écouler leur marchandise et l'accès aux banques non seulement pour avoir des crédits, mais également pour pouvoir épargner pour leur famille, car l'autonomisation économique des femmes rurales c'est aussi savoir utiliser son argent.

En outre, le groupe de travail a souligné dans ses rapports que pour obtenir des résultats durables de nature à permettre aux femmes rurales de jouir de l'égalité et d'exercer leurs droits fondamentaux, il faut avoir l'information nécessaire en besoins à satisfaire, en genre, entre les hommes et les femmes.

Des budgets adéquats doivent être alloués et prévoir des mécanismes de contrôle pour surveiller le processus d'intégration des questions genre dans toute la politique de développement rural : à savoir l'accès aux ressources productives, aux biens, à la terre, aux emplois décents, aux services, à la prise de décisions et au respect du principe de l'égalité de salaire pour un travail d'égal valeur.

La capacité des bureaux nationaux de statistiques à collecter, analyser et disséminer des données ventilées selon le genre, l'âge et les besoins doivent être renforcées. De même, le développement d'indicateurs sensibles au genre doit également être renforcé afin de servir de bases à des réformes des législations (code de la famille et code foncier), à des politiques et des stratégies qui doivent servir le développement pour tous.

Enfin, les problèmes à connotation culturelle ou traditionnelle, qui menacent l'égalité, doivent être pris en compte, en mettant en place des programmes et des projets spécifiquement destinés aux femmes pour réduire les inégalités.

Il est de la responsabilité des Etats de veiller à la bonne application de ces politiques et stratégies de développement égalitaire, y compris celles liées à la dette. Ces mesures contribueront à la réduction de la vulnérabilité des femmes rurales, renforceront leur autonomisation économique et les protégeront de la violence.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite pleins succès dans l'élaboration de votre recommandation générale sur les femmes rurales.

